

L'entreprise face à la criminalité

Juin 2019

Les perspectives de l'immigration africaine en Europe

Le point sur la malveillance

Les incendies criminels

Les faits de vandalisme

Les séquestrations

Les braquages et les vols

La cybercriminalité

* * *

Les perspectives de l'immigration africaine en Europe

Spécialiste de l'Afrique, ancien journaliste à Libération, puis au Monde, Stephen Smith enseigne les études africaines à l'Université Duke (États-Unis), Il vient de livrer, dans la revue Le Débat (N°205 – Mai-Août 2019), un article intitulé « La « Jeune Afrique » : reconnaissance d'un continent ».

D'entrée de jeu, il expose que l'une des clés majeures pour comprendre l'Afrique contemporaine est longtemps restée cachée au grand jour, sinon, délibérément ignorée.

La population africaine a ainsi décuplé en moins d'un siècle, passant de 150 millions d'habitants dans les années 30 à 1,3 milliard aujourd'hui, sans que nous nous soyons demandé quelles en seraient les conséquences.

Le défi est à relever sur tous les plans : politique, économique, social et culturel, ainsi que pour la transmission des normes et des valeurs dans des sociétés où plus de 40 % de la population a moins de 15 ans et seulement 5 % plus de soixante.

Ces sociétés restent structurées par le traditionnel « principe de séniorité », ou droit d'aînesse, qui confère une prime de prestige, d'autorité et de richesse matérielle aux « vieux », ayant eu toute une vie pour accumuler pouvoir, capital social et capital tout court.

Où sont ces « vieux sages » qui sauraient initier à leur monde, dans des bidonvilles africains où plus de 90 % des habitants ont moins de trente ans.

Une autre question est celle des « investissements démographiques » dont parlait Alfred Sauvy. Soit la construction des infrastructures (écoles, routes, hôpitaux...) pour une population passée de 300 millions (année 1060 lors des indépendances) à 600 millions en 1990 et 1,3 milliards aujourd'hui.

Au regard de la fragilité économique de l'Afrique, la réponse est évidente, cela est impossible, quelles que fussent les capacités et vertu des gouvernants.

La mise en chantier d'un grand projet d'infrastructure qui sera achevé dans 18 ans est privée du soutien de la moitié de ses bénéficiaires potentiels qui naîtront seulement au cours de sa réalisation. En Afrique centrale, la tranche des moins de 18 ans – 52 % de la population – est presque trois fois plus importante qu'au sein de l'Union européenne.

On ne peut pas parler d'exode rurale, car il y a de plus en plus de ruraux au même moment que les villes débordent et deux tiers des citadins africains vivent dans des bidonvilles guère mieux qu'au village, mais en ville il y a l'absence de tutelle, celle des anciens et la liberté de mener sa vie comme on l'entend.

Dans les trente années à venir, la population africaine va de nouveau presque doubler. Il ne s'agit pas d'une projection hasardeuse mentionne Stephen Smith, car dans leur grande majorité, les parents de ceux qui vont naître sont déjà de ce monde.

En 2050, quelque 2,4 milliards d'Africains dont 40 % auront moins de 15 ans, vivront sur le continent voisin de l'Europe des vingt-huit qui comptera environ 500 millions d'habitants dont l'âge médian approchera la cinquantaine.

Contestée par personne, cette donnée démographique est âprement controversée quant à ses retombées migratoires, au point que des experts en arrivent à s'excommunier mutuellement.

Que l'Afrique, bientôt cinq fois plus peuplée que l'Europe, contemple de loin une terre vingt fois plus riche qu'elle par tête d'habitant n'est pas l'hypothèse la plus plausible prétend Stephen Smith, d'autant plus que l'Europe ne représente plus que 7 % de la population mondiale mais dépense toujours la moitié des sommes destinées à la sécurité sociale dans le monde.

Cependant, la pression migratoire ne monte pas pour autant, car il faut des connaissances, des relations et de l'argent pour monter vers l'Europe. Actuellement, environ 150 millions d'Africains représentent le potentiel migratoire vers les pays du Nord et selon la Banque mondiale, ils seront quatre fois plus nombreux dans 30 ans.

En attendant d'en avoir les moyens, un grand nombre d'Africains manifestent l'intention de quitter leur pays, une moyenne de 40 % des jeunes adultes, mais la parole n'est pas l'acte, mais il est probable que l'Europe restera la destination de premier choix des Africains à la recherche d'une vie meilleure.

Il faut aussi noter remarque l'auteur que ce ne sont pas les plus pauvres, actuellement, qui quittent le continent, et ce faisant, l'Europe ne rend pas service à l'Afrique en accueillant « ceux qui s'en sortent ».

Pour conclure, au-delà des affrontements idéologiques entre les partisans de l'accueil aux autres et ceux de la fermeture des frontières, il faut être conscient que ces masses humaines poseront de grands problèmes de sécurité et il faut se préparer à les anticiper d'autant plus qu'avec ces masses, les gangs criminels africains vont accompagner ces transferts et il s'agit d'organisations très sophistiquées et violentes. Le criminologue Xavier Raufer nous indique, dans l'une de ses dernières vidéos, que l'Italie a engagé ses meilleures formations, celles qui travaillent sur les mafias, pour s'intéresser à ce problème.

Le point sur la malveillance :

Les manifestations des gilets jaunes ont beau s'étioler à l'approche de l'été, il n'en reste pas moins que des actes de vandalisme aux conséquences financières parfois dramatiques pour les entrepreneurs sont des actions à connotation politique. Les militants de la mouvance anarchiste n'ont pas de cesse, sur l'ensemble du territoire, d'œuvrer selon un mot d'ordre de destruction. Parmi leurs cibles privilégiées, les entreprises de travaux publics pour leur participation à l'urbanisation du monde ou leur collaboration à la construction de prison, les opérateurs de téléphonie, ainsi que toute entreprise collaborant selon eux à l'Etat ou tout simplement oeuvrant dans une lignée qui leur est contraire. L'attaque du cabinet d'un médecin, ce mois-ci, en est un exemple. Mais au-delà de tags injurieux, qui peut dire si ce praticien ou sa famille ne se feront pas un jour agresser physiquement pour ses idées. La radicalisation des anarchistes n'est pas à prendre à la légère.

Dix véhicules stationnés sur le parking d'Enedis à Albi (Tarn) ont été volontairement incendiés dans la nuit du 12 au 13 juin. Le préjudice est de 400 000 euros. La revendication de cet acte a été diffusée sur Indymedia-Nantes le 12 juin.

Dix engins de chantier ont été incendiés volontairement au matin du 23 juin à Rosiers-d'Egletons (Corrèze). Les préjudices s'élèvent à plus de 2,5 €. Les véhicules appartenaient à trois sous-traitants d'Eurovia qui travaillaient sur la construction des serres à tomates sur la commune. Daniel Chasseing, sénateur de la Corrèze, Pascal Coste, président du Département et Francis Dubois, président de la Communauté de commune de Ventadour-Egletons-Monédières ont rappelé le faible impact environnemental et les vertus d'intérêt général de ce projet pour le territoire d'Egletons et des alentours. Ils ont déploré : « qu'une minorité d'individus, détruit, par des moyens lâches et terroristes, les outils de travail d'entreprises familiales et locales, représentantes d'une majorité silencieuse, travailleuse et soucieuse du développement de notre territoire de Haute-Corrèze. » Ils ont annoncé également que les travaux de terrassement allaient reprendre très rapidement. Aucune revendication n'a été émise, mais le fait est relayé sur le blog Attaque le 25 juin.

Le 28 juin, une revendication de l'incendie d'une camionnette Eiffage a été rapportée sur Attaque. Elle a été envoyée par mail : « La nuit du 26 au 27 juin une camionnette d'Eiffage a brûlé, rue des Grands Champs à Paris. Contre la prison, contre ce monde qui est une grande prison. Feu à ceux qui construisent des taules ».

A Fribourg-en-Brisgau (Allemagne), les anarchistes concentrent leur colère sur les écoquartiers. Celui de Vauban a été vandalisé le 16 juin par l'incendie d'un container placé à proximité d'un engin de construction que l'incendie a fortement endommagé. La revendication de cet acte est diffusée sur Indymedia le 23 juin.

Deux jeunes, frère et sœur, ont revendiqué l'incendie de huit véhicules d'EDF dans la nuit du 16 au 17 juin sur le site où leur père travaille, à la division technique d'EDF dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble. L'homme est employé depuis 30 ans au sein de l'entreprise et se révèle selon les dires de ses enfants être un père alcoolique, ayant battu sa femme pendant des années. Les enfants considèrent cet acte comme une vengeance contre lui, mais également contre l'électricité dont, selon eux, ils se passeraient bien « et tout les trucs que les humains y doivent brancher pour exister et pas s'ennuyer... heureusement

que notre mère elle nous a tout expliqué sur l'électricité le nucléaire et la connerie des humains ». Cette revendication a été reçue par mail et diffusée sur Indymedia Nantes le 17 juin.

Le 04 juin, à Nicopolis, au sein de la plus importante zone d'activité industrielle et économique du Centre Var (2500 emplois), un nœud de raccordement d'abonnés a été incendié. 600 clients, dont de très grosses entreprises, sont privés de réseaux fixe, d'Internet, de mobile, a fait savoir l'opérateur Orange, qui a déposé plainte. Le fait est relayé sur Attaque le 11 juin. L'acte a été mené par un commando d'une vingtaine de personnes qui ont, pendant la nuit, bloqué la circulation autour de l'entrée de la zone d'activité.

Le 3 juin, le blog Attaque a relayé le sabotage de câbles de fibre optique entre Chamborigaud et La Grand-Combe (Gard). Un acte qui a perturbé la communication dans le secteur des Hautes-Cévennes et une partie de la Lozère. Une plainte a également été déposée par Orange. Le 19 juin, Attaque relaie de nouveaux sabotages dans le Gard, sur un vaste secteur au nord d'Alèssur. 54 000 clients ont été impactés. Sur la commune de Saint-Jean-de-Valériscle, un nouvel acte de malveillance a également occasionné des coupures de réseau, pour la quatorzième fois en deux ans et demi.

Des actes de vandalisme sur des postes relais ont provoqué des perturbations à Villeneuve d'Ascq, pour au moins 15 000 clients SFR touchés. L'opérateur SFR a été le plus impacté, avec deux groupages de câbles de transports sectionnés, mais des dégâts ont également été constatés sur le réseau Bouygues et sur un poste d'Orange. Cet acte est relayé sur Attaque le 13 juin.

La Poste est visée pour sa « collaboration » avec la police concernant l'identité des personnes en situation irrégulière. « Pour réagir face aux pratiques de collabo de La Poste et les « visibiliser », on est plusieurs personnes à être allées à Champigny le samedi 1^{er} juin au matin. On a collé des affiches sur deux Postes de la ville, tendu une banderole devant l'une d'elles et tracté ». (Paris-Luttes-Info, 05/06/19). En Ardèche, à Cruas, trois véhicules de la Poste ont été incendiés ainsi que le courrier transporté. Elles avaient fait l'objet d'actes de vandalisme (pneus crevés) peu de temps auparavant (Attaque-24/06/19). Le 1^{er} juin, Attaque a diffusé la revendication de l'incendie criminel de six camionnettes de la Poste à Paris, rue Bourseul (15^{ème}).

Dans la nuit du 11 au 12 juin, l'antenne de mesure et d'études en vue d'une implantation d'éoliennes sur la commune de Felluns, dans les Pyrénées-

Orientales, a été mise au sol.

Plusieurs haubans ont été sectionnés volontairement ce qui a provoqué la chute de cette antenne de 120 mètres de hauteur. Cette chute a entraîné la destruction de tous les appareils de mesure. De ce fait, la société Abo Wind qui gère ce projet a subi un préjudice financier d'environ 85 000 à 100 000 euros. Le fait est mentionné sur le blog Attaque le 17 juin avec le titre « sabotage ».

Vendredi 14 juin, un groupe d'une vingtaine de personnes s'est rendu à Mouterre-Silly (Vienne) pour manifester au pied d'un mât de mesure de 120 m installé sur la commune par le groupe Valeco, au lieu-dit « Fontaine de Saint-Mesmin ». C'est là également que le mât a été saboté. Ce n'est pas la première fois qu'un projet éolien est victime d'un acte de sabotage. Au cours de la nuit du 11 au 12 février 2017, un mât de mesure du vent, implanté à Savigné dans le sud Vienne, dans le cadre d'un projet de création d'un parc de huit éoliennes, s'était retrouvé à terre. Le fait est relayé sur Attaque le 19 juin.

Le 05 juin, des dégradations ont eu lieu sur le tronçon ferroviaire desservant le site Orano (ex-Areva) de Bessines sur Gartempe. Des individus s'en sont pris à l'alimentation électrique des feux de signalisation, à l'embranchement de cette voie ferrée et de la ligne SNCF Paris-Limoges près de Folles. Une revendication, signée d'un collectif « Sabotage Bessines » a été envoyée à la presse locale. Ce message dénoncerait les activités liées au nucléaire. Dans son établissement de Bessines, Orano met notamment au point des procédés d'extraction et de purification de l'uranium et gère un entreposage d'uranium appauvri. Le blog Attaque a diffusé l'intégralité de cette revendication le 5 juin : « Pour un acte 30, cette nuit, on sabote l'installation de la ligne du train qui approvisionne la décharge nucléaire de Bessines. Areva a changé de nom, mais produit toujours la même merde irradiée ici et ailleurs. Cette entreprise participe du mouvement général de la société capitaliste qui amène le monde dans le mur. On veut pas de nucléaire nulle part, ni à Bessines ni à Bure ni au Niger. Et puis oublie ton EPR. »

Trois passages à niveau ont été mis hors-service pendant la nuit suite à un acte de vandalisme sur une installation électrique en bordure de voie non loin de la gare du Teich (Gironde). Un sabotage relayé sur le blog Attaque le 19 juin. Le maire du Teich avait déjà saisi la gendarmerie au sujet de tags et de dégradations commises récemment dans la gare de sa commune. Il y a 15 jours de cela, le distributeur automatique de billets SNCF de la gare a été vandalisé et la gare recouverte à plusieurs reprises d'inscriptions à la bombe.

Les dégradations hostiles ont été découvertes sur les vitres et la façade où exerce le Dr Raphaël Nogier dont le cabinet est situé à Lyon et qui milite ouvertement contre la procréation médicalement assistée. Le fait est relayé sur le blog Attaque le 13 juin avec le commentaire « A bas la famille hétéro-normée ». L'attaque de son cabinet est revendiquée par le FREAQS, Front Révolutionnaire des Énergumènes Autonomes Queers Souterrain.nes qui diffuse sa revendication le 14 juin, sur Rebellyon.info.

Le 03 juin, Attaque relaie l'incendie criminel de 10 containers à ordures à Salavas (Ardèche). Il s'agit du second incendie de poubelles sur cette commune cette semaine. Six containers avaient déjà été incendiés. Deux autres feux du même type ont eu lieu à Vagnas et Grospièrres.

A Lyon, les dégradations contre les trottinettes en libre service sont en augmentation : coupures de câbles, trottinettes jetées dans la Saône et le Rhône, mises sur la route, pliées, peinture code de déverrouillage. Ces actes de vandalisme sont mentionnés sur le blog Attaque le 13 juin. Une vague de vandalisme touche également les vélos en libre-service. Un quart du parc est actuellement en attente de réparation, suite à des attaques répétées et gratuites menées contre le service de location de vélo que le blog Attaque relaie le 3 juin. Le même phénomène est à l'œuvre à Paris. Des dizaines de scooters en libre-service ont été détériorés. Leurs câbles de frein ont été volontairement sectionnés. Vu le danger potentiel occasionné par ces actes de sabotage, les deux entreprises touchées ont pris des mesures. Les sociétés COUP et Cityscoot ont déposé plainte à la suite de ces actes de sabotage. De son côté, Cityscoot, qui possède 4 000 deux-roues dans Paris a renforcé ses contrôles. Dès l'ouverture de son application, un message d'avertissement apparaît, invitant l'utilisateur à vérifier les freins et à signaler tout problème.

Contre le tourisme, Attaque relaie le 1^{er} juin les actes de vandalisme sur les minibus d'un centre de loisirs de location de canoës à Vouvray (Indre-et-Loire). Les pneus de tous les véhicules ont été crevés et les vitres brisées à la veille de l'ouverture du centre. Le préjudice avoisine les 2 000 euros, une plainte a été déposée.

Les incendies criminels

Le 02 juin, un restaurant du centre d'Ajaccio a été touché par un incendie, a priori criminel, a indiqué à l'AFP le procureur de la République Eric Bouillard. « Nous faisons le lien avec d'autres faits similaires constatés dans un passé très

récent », a souligné le magistrat. Dans la même semaine, un incendie a détruit un bar de San Nicolao (Haute-Corse). À l'extérieur du commerce, les enquêteurs ont relevé une inscription « A drogua fora » («la drogue dehors»).

Le 18 juin, un incendie s'est déclaré dans un hangar contenant 60 tonnes de fourrage et du matériel dans le quartier de Saint-Martial à Montauban (Tarn-et-Garonne). Un voisin a vu deux jeunes sortir du hangar lorsque le feu s'est déclaré.

Trois hommes, deux de 21 et 22 ans en détention depuis, et un père de famille, libre, âgé de 33 ans, encourent la réclusion à perpétuité pour assassinat et tentative. Ils sont jugés depuis le 4 juin, suite à l'incendie criminel de l'épicerie Carnot Exotique, à Romainville fin 2015 ayant entraîné le décès d'un employé et grièvement blessé le gérant. Des peines de 13 à 25 ans de réclusion ont été requises.

Un bâtiment d'entreprise a pris feu, le mercredi 19 juin, dans le quartier Mistral à Grenoble. Deux jeunes suspects, vus en train d'escalader une grille, sont actuellement recherchés. Ce n'est pas la première fois qu'un incendie se déclare dans cette pépinière d'entreprises du quartier du Mistral qui a déjà été incendié il y a quelques mois, en mars 2019, lors des violences qui avaient suivi la mort de deux jeunes de la cité. Tous deux avaient été tués en scooter en tentant d'échapper à la police, ce qui avait conduit à des échauffourées pendant plusieurs jours en banlieue grenobloise. Et c'est ce mercredi 19 juin, jour anniversaire de l'un des jeunes décédé, (il aurait eu 18 ans), qu'intervient un nouvel incendie.

Le 19 juin, un couple a été arrêté à Nantes suite à l'incendie d'un hangar désaffecté le 13 mai dernier. Par désœuvrement, ils y ont mis le feu, causant pour 11 000 euros de dégâts. Les commerçants du centre-ville, quartier Feydeau, dénoncent par ailleurs dans la ville une insécurité grandissante. Violence et pressions verbales sont récurrentes.

Deux repris de justice montpelliérains de 44 et 51 ans ont écopé de cinq ans de prison le 27 juin, pour l'incendie criminel du complexe de discothèques le Paladium, fin 2016. Les enquêteurs de la PJ s'intéressaient à un geste de vengeance, après l'entrée du Milk qui avait été refusée quelques jours plus tôt par les portiers à deux jumeaux de 26 ans, connus pour ne pas être des enfants de chœur et neveux d'un repris de justice montpelliérain. L'oncle de ces deux jeunes issus de la communauté gitane figure parmi les inculpés.

Les faits de vandalisme :

Le 27 juin à Nice, de nouveaux faits de vandalisme privent les résidents d'ascenseurs en pleine canicule. Le bailleur social Côte d'Azur Habitat semble dépassé par l'enjeu de sécurisation des tours située route de Turin. Nantes Métropole Habitant rencontre les mêmes difficultés. Des actes de vandalisme récurrents impactent fortement le quotidien des habitants (panne d'électricité, coupure des ascenseurs, coupure d'eau). Il y a eu 22 interventions de techniciens depuis le début du mois. Le bailleur a porté plainte.

Le 28 juin, les propriétaires homosexuels d'un restaurant situé à La Chapelle-Souëf (Orne) ont vu leur façade taguée. Une centaine de personnes se sont rassemblées pour les soutenir.

Deux hommes et deux femmes ont été interpellés le 26 juin par les services de police, ils ont entre 17 et 25 ans. Trois d'entre eux sont majeurs et sont actuellement placés en détention provisoire. Ils encourent jusqu'à 10 ans de prison avec mandat de dépôt. Pour la plus jeune du groupe, qui vit encore chez sa mère, le placement dans un foyer a été demandé par le procureur de la République. Ils sont responsables de l'incendie du parking de la Salinière le 18 mai dernier à Bordeaux ayant détruit ou endommagé 334 véhicules.

Les séquestrations :

Le 30 juin, les militants CGT de l'usine de Poissy, accusés de séquestration après une vive discussion avec un chef d'équipe en 2017, ont été condamnés par la cour d'appel de Versailles à trois mois de prison avec sursis pour violences en réunion. Si leur peine de sursis a été réduite de cinq à trois mois, les militants contestent cette décision qui s'apparente, selon eux, à une injustice. Les neuf salariés ont en outre été condamnés à verser 8 390 euros solidairement à la partie civile au titre du préjudice matériel et moral. En février 2017, ces neuf militants étaient allés s'entretenir avec un chef d'équipe pour demander à ce que l'un de leurs collègues, qui avait subi une opération du genou, soit mis sur un poste adapté, car il n'était plus en capacité de tenir son ancien poste. Une entrevue qui avait duré dix-sept minutes, et dans le calme, d'après la CGT, qui affirme que le cadre aurait pu sortir de son bureau s'il l'avait souhaité. « Ce sont juste des syndicalistes qui faisaient leur boulot. Il n'y a même pas eu d'injures ni d'insultes. La cour a retenu la violence juste parce qu'ils étaient neuf », a déclaré à l'AFP Maître Maxime Cessieux, l'un des avocats défendant les salariés, qualifiant ce jugement d' « inquiétant ». La CGT pour le coup, s'inquiète d'une

criminalisation de l'action syndicale. Manifestement stressé par l'échange, le chef d'équipe s'était, selon un supérieur, « effondré en larmes » à l'issue de l'entretien, avant de se voir prescrire sept jours d'incapacité totale de travail et d'être arrêté deux mois. Il a expliqué d'être senti comme « emprisonné », du fait qu'un syndicaliste soit adossé à la porte.

Quatre hommes, au lourd passé judiciaire, accusés d'avoir dépouillé et séquestré pendant sept semaines en Espagne un riche Toulousain, ont été condamnés le 27 juin par les assises de la Gironde à des peines allant jusqu'à 30 ans de prison. Alain Raspaut, présenté comme le « chef de bande », (récidiviste condamné à la perpétuité en 1992 pour le meurtre de deux policiers) et François Decline, qui a refusé de comparaître au procès, ont été condamnés à 30 ans de prison ferme, André Heitz à 15 ans ferme. Ils étaient accusés d'avoir extorqué en 2015, sous la menace d'armes, plus d'un million d'euros à leur otage qu'ils avaient séquestré en Espagne durant sept semaines.

Les braquages et les vols :

Le 28 juin, un camion circulant sur la route départementale D187 près de Pau (Pyrénées-Atlantique), a été stoppé sur le bas-côté par « un ou plusieurs véhicules ». Les braqueurs ont ensuite dérobé une partie du contenu du camion, qui transportait des cigarettes, avant de s'enfuir.

Le 5 juin, la bijouterie Roosevelt Or, située sur l'avenue éponyme, dans le huitième arrondissement de Paris, a été victime d'un vol à main armée, filmé par quelques uns des nombreux passants de cette artère très fréquentée. On distingue bien, sur les vidéos, les ravisseurs en train de remplir leurs sacs. L'un des deux braqueurs, dont l'un était armé et casqué, a frappé un employé de la bijouterie. Leur butin est estimé à 200 000 euros.

Le 28 juin, un braquage violent s'est déroulé dans la soirée à Idron, dans les Pyrénées-Atlantiques. Deux hommes armés d'un fusil et d'un pied-de-biche ont fait irruption dans le supermarché Casino d'Idron, juste avant la fermeture. Ils ont forcé la personne derrière la caisse à leur remettre l'argent en tirant un coup de feu, avant de repartir en voiture grâce à un troisième complice.

Deux entreprises, l'une à Bonchamp-lès-Laval, l'autre à Laval (en Mayenne) ont été la cible de vols de pneus constatés entre le 14 et le 17 juin. Dans la première, trente-quatre pneus de machines agricoles ont été dérobés pour un préjudice de 27 000 €. Un autre vol, cette fois-ci établi au sein du garage poids lourds Scania, installé à Laval, a eu lieu entre le samedi 15 et le lundi 17 juin. Les voleurs se

sont introduits dans l'enceinte de l'entreprise en découpant le grillage avant d'ôter dix roues complètes des camions.

Huit jeunes, dont un mineur ont été interpellés fin juin. Ils sont soupçonnés d'avoir à vingt-cinq reprises, vidé des camions de leur carburant. Les faits se sont produits dans les communes d'Estaires, La Gorgue, Laventie, Lestrem, Merville, Bailleul et Saint-Jans-Cappel en Flandre. La bande était bien organisée selon la brigade d'Estaires qui a mené l'enquête. Un jeune fracturait le bouchon pendant qu'un autre jouait le rôle de guetteur. Il y avait aussi celui qui s'occupait du remplissage et ceux qui assuraient les transports.

La gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques met en garde les automobilistes et chauffeurs routiers face à une recrudescence des vols de carburant dans tout le département.

Le 28 juin, deux chauffeurs roumains ont été placés en garde-à-vue dans une enquête pour des vols de carburants effectués sur l'ensemble du territoire. Les poids lourds des gardés à vue ont été saisis par les gendarmes, qui auraient retrouvé dans les véhicules des dispositifs impressionnants de pompage de carburant. Le préjudice total atteindrait plusieurs milliers de litres de carburant.

Le 10 juin, cinq hommes et trois femmes, âgés de 26 à 43 ans, ont comparu devant la cour d'appel de Versailles (Yvelines) pour vol en bande organisée. Ils sont soupçonnés d'avoir dérobé, durant l'année 2017, des téléphones portables, des ordinateurs, des tablettes numériques, des lunettes, des parfums et des produits cosmétiques dans toute la région parisienne. Au total, les gendarmes leur attribuent pour 480 000 € de marchandises volées et 69 vols à l'étalage. En février dernier, le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d'Oise) les avait condamnés à des peines de 6 à 30 mois de prison ferme. Estimant cette sanction trop légère, le parquet, persuadé que ce réseau est lié aux Vor v zakone, la mafia géorgienne, avait fait appel.

On note beaucoup de vols d'engins de chantier en Île-de-France. Des engins ou des matériaux de chantier sont régulièrement dérobés en région parisienne par des équipes très organisées qui parviennent à déjouer tous les systèmes de sécurité. « On représente une cible de choix, indique un entrepreneur parisien. Nos véhicules et nos outils valent très chers. Malheureusement, on est contraints de les laisser sur place une fois notre journée de travail terminée. ». A Bièvres (Essonne), l'entreprise Revaléco dont le siège est basé dans les Yvelines a découvert qu'une mini-pelle manquait sur

une de ses plateformes de déchargement. Un engin dont la valeur est estimée à 50 000 €. Selon un officier de la police, il ne se passe pas une semaine en Ile-de-France, sans un vol d'ampleur dans le secteur du BTP.

Cybercriminalité :

Une série de blocage des services administratifs secoue les villes américaines. En mai dernier et pendant un mois, le blocage de la ville de Baltimore (Maryland), a été une première. La ville a été totalement prise en otage par des hackers à partir du 7 mai, par le blocage de 10 000 ordinateurs de la mairie. Tous les services ont été paralysés, contre la demande de paiement d'une rançon. La ville a dû apprendre à vivre sans e-mail, ni paiement en ligne, perdant des millions de dollars en quelques semaines face à l'impossibilité de pouvoir effectuer les transactions. 1 500 ventes immobilières auraient été également suspendues. Un blocus qui a déjà coûté 18 millions de dollars à la ville, a estimé son directeur financier dont « 8 perdus en raison des revenus perdus, parce que la ville n'a pu traiter les paiements ». Baltimore refuse de céder à la demande de rançon (110 000 dollars) des pirates et a embauché des informaticiens pour régler le problème. Un million de dollars aurait été consacré à l'achat de nouveaux ordinateurs.

À Philadelphie, c'est le système judiciaire qui est bloqué depuis des semaines par un malware. Découvert sur quelques ordinateurs, les cours de justice ont préféré jouer la carte de la prévention. Ils ont bloqué tous les accès à leurs sites, aux services d'administration judiciaire en ligne et en interne, aux mails. Les magistrats, et aussi les citoyens plaignants, reviennent donc aux méthodes classiques, le téléphone, le papier et les coursiers, pour ajouter un document aux dossiers en cours ou soumettre une plainte. Les tribunaux ne se sont pas exprimé sur la nature exacte du problème et auraient embauché une entreprise spécialisée en cybersécurité pour tenter de le résoudre.

Riviera Beach, une ville de 35 000 habitants, située à 125 km au nord de Miami, a été paralysée depuis le 29 mai par une cyberattaque, paralysant l'ensemble des services, même ceux d'urgence, tel que le 911. La municipalité n'a pas trouvé d'autre alternative que le versement de la rançon réclamée pour récupérer ses données. Refusant dans un premier temps de payer la rançon, la municipalité a ensuite procédé par étapes. Lors d'une première réunion, le 3 juin, la ville a voté pour le rachat de matériel informatique, pour 941 000 dollars. 310 nouveaux ordinateurs de bureau et 90 ordinateurs portables ont, entre autres, été acquis de la sorte, dans l'espoir de reconstruire l'infrastructure informatique de la

ville. Mais cet effort s'est avéré insuffisant. La ville avait en effet fait l'impasse sur certaines sauvegardes cruciales. Lors d'une seconde réunion, le Conseil municipal a accepté à l'unanimité de payer la rançon de 65 Bitcoins réclamée, soit l'équivalent de plus de 600 000 dollars, aucune alternative satisfaisante n'ayant été trouvée pour débloquer la situation. 170 attaques de ce type ont touché les municipalités américaines depuis 2013.

La ville de Key Biscayne en Floride a révélé également être victime d'un rançongiciel le 30 juin.

Enfin dans la guerre froide numérique opposant les Etats-Unis à la Russie. Les premiers sont accusés d'introduire des logiciels malveillants dans les réseaux numériques russes, assurant l'approvisionnement du pays en électricité. Une information rapportée par le New York Times s'appuyant sur des sources au sein de l'administration américaine. Cette politique très offensive a été démentie par le président américain Donald Trump, qui a accusé le média d'être corrompu et « d'ennemi du peuple ».

La France a connu une situation similaire concernant la ville de Sarrebourg (Moselle) le 6 juin. Un logiciel malveillant a infecté les postes informatiques et les serveurs utilisés par les agents municipaux. Une partie des fichiers a été chiffrée. Les hackers ont réclamé une rançon de 55 000 euros, pour décoder les données. Pour le moment, le maire n'a pas cédé au chantage et les services n'ont été impactés que pendant deux jours.

Selon une information exclusive de France Info, le site des impôts aurait « planté », suite à une attaque informatique dans la nuit du 3 au 4 juin dernier. La déclaration de revenus aurait été impossible pour des centaines de milliers de personnes.

Le 30 mai 2019, une cyberattaque a visé le site officiel des Aéroports de Lyon et plusieurs clients ont été détournés vers un faux site web. Si la cyberattaque a rapidement été détectée et donc éliminée, elle met, en tout cas, un peu plus en lumière encore, la faiblesse des systèmes informatiques dans le domaine du transport aérien.

Le 6 juin, le centre de radiologie - scanner implanté à proximité de la clinique Médipôle Saint Roch à Cabestany (Pyrénées Orientales) a été touché par une attaque informatique. Le préjudice n'est pas encore connu, mais une demande de rançon aurait été reçue.

Ilévia (ex Transpole), société gérant les transports en commun de la métropole lilloise a été victime, mi-mai, d'une cyberattaque de son service billettique. Des dizaines de cartes Pass Pass ont été chargées frauduleusement en titres de transport. Elles ont ensuite été revendues, notamment via Snapchat. Quatre personnes, dont trois étudiants en écoles d'ingénieurs, ont été placées en garde à vue et ont reconnu avoir piraté le service billettique d'Ilévia. Selon une source policière, plus d'une quarantaine de cartes Pass ont été rechargées frauduleusement, avec entre 100 et 300 titres de transport sur chacune d'elles. Le préjudice est estimé à au moins 10 000 euros.

Environ un millier de salariés sont au chômage technique depuis le 14 juin à la suite d'une cyberattaque contre l'équipementier aéronautique Asco basé à Zaventem, près de Bruxelles. L'usine a dû fermer jusqu'au 28 juin. Asco fabrique le mécanisme permettant la rétraction et l'extension des volets des ailes d'avions, a notamment pour clients des grands constructeurs comme Airbus, Boeing, Bombardier ou Lockheed Martin. Une plainte a été déposée par la direction de l'entreprise. L'usine de Zaventem est la plus importante du groupe, mais les autres sites aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne ont été également arrêtés à la suite de la cyberattaque.

Quelque 2,9 millions de clients de la banque canadienne Desjardins ont été victimes d'un vol de données le 21 juin. En particulier, le piratage portait sur le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro d'assurance sociale, l'adresse, le numéro de téléphone, le courriel « ainsi que certains renseignements » portant sur les « habitudes transactionnelles » et les « produits » bancaires détenus par les clients chez Desjardins. La direction a prévenu les clients de surveiller leurs comptes et promis de les dédommager pour tout éventuel détournement de fonds. Le piratage a été mené par un employé, remis en liberté pendant que l'enquête poursuit son cours.



**Intelligence économique
Gestion des risques**

Pour vous abonner à la veille mensuelle d'ACONIT,
« L'entreprise face à la criminalité »
Merci de remplir le formulaire suivant :

NOM SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

Nom de la personne destinataire de la synthèse :

Téléphone

Adresse-mail pour envoyer la synthèse : abonnement valable pour deux adresses

1° adresse :

2° adresse :

Prix annuel : 400,00 € HT

TVA de 20%, soit 80,00 €

Prix TTC annuel : 480,00 €

Une facture sera adressée après réception du formulaire d'abonnement

Paiement par chèque ou par virement sur le compte ACONIT

CREDIT AGRICOLE DE L'ILE DE France

Code Banque 18206

Code Guichet 00112

N° de compte 14635274001

Clé RIB 94

IBAN : FR76 1820 6001 1214 6352 7400 194

BIC : AGRIFRPP882

CRCA PARIS CHAMP DE MARS

ACONIT - 28 rue de Londres - PARIS - 75009

N° Siret: 487 717 688 0003 - N° TVA intracommunautaire: FR32487717688

Tel 06 09 22 35 12 - Email : jean.lucat@aconit.eu